



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LEVONCOURT
Communauté de Communes SUNDGAU

4a - ANNEXE SANITAIRE



I – Eau potable, protection des captages et état de la ressource

La commune de Levoncourt est alimentée en eau par une source en nappe souterraine située au nord-est de la commune, sur le ban d'Oberlarg. Ce captage a été déclaré d'utilité publique le 27/06/1975 et dispose de périmètres de protection. Le débit d'étiage est de 2,50 litres/seconde.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

Le dernier rapport d'analyse de l'eau (2014) publié par l'ARS (Agence Régionale de Santé – Alsace) a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. Les mesures nécessaires ont été mises en œuvre (désinfection des installations) pour rétablir la qualité de l'eau distribuée. Par conséquent, si l'eau produite et distribuée est conforme aux limites de qualité physico-chimique en vigueur, sur le plan bactériologique, elle est de qualité moyenne.

Les analyses indiquent également une ressource bien protégée des apports en nitrates et aucune trace de pesticides n'a été relevée.

L'eau est dure, calcaire (31,2°f) avec un pH de 7,3.

Le territoire du Sundgau est localisé sur la masse d'eau « Sundgau versant Rhin et Jura alsacien ». Il ne repose pas sur une nappe phréatique comme celle de la plaine d'Alsace mais sur des nappes superficielles (cailloutis du Sundgau) ou karstiques (aquifères du Jura). Les sources issues de cette nappe sont alimentées en toute période, mais présentent une vulnérabilité aux pollutions avec un transfert rapide des polluants.

La commune exploite son réseau d'eau potable de manière autonome. Elle possède un réservoir, qui date de 1956. Sa capacité est de 125 m³ de réserve totale et de 75 m³ de réserve incendie.

Les besoins de pointe actuels et futurs sont couverts. La consommation annuelle s'élève à 12 000 m³ pour une production de 40 000 m³.

2- Assainissement

2-1 Assainissement collectif

L'assainissement collectif est récent, et couvre l'ensemble des zones urbanisées. Il a démarré en 2006 avec la mise en place des réseaux de collecte et la construction d'une rhizosphère en direction de Courtavon (lieu-dit « Derrière les vergers », parcelle 97 section 3), prévue pour traiter les effluents de 300 habitants.

Opérationnelle depuis 2011, la station est calibrée pour répondre à l'évolution des besoins induits par l'urbanisation future prévue par le PLU, au minimum à horizon 2025, voire selon la croissance effective du volume d'effluents à horizon 2035.

Un emplacement réservé est prévu pour permettre un éventuel agrandissement de la rhizosphère si celui-ci s'avère nécessaire.

L'entretien de la station est actuellement assuré par un employé communal.

Un périmètre de 50 à 100 mètres autour de l'ouvrage est recommandé par la DDASS pour éviter les problèmes de nuisances olfactives.

2-2 Assainissement non collectif

Les rejets agricoles des exploitations et l'élimination des résidus de la menuiserie ne sont pas pris en charge par la station de traitement ; agriculteurs et artisans conservent leurs traitements autonomes.

PRAGMA-SCF

38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF
tel : 03 69 81 26 49 ■ info@pragma-scf.com ■ www.pragma-scf.com